

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Soins de proximité : l'UNPS entendue au HCAAM

L'avis et le rapport du HCAAM relatifs à l'organisation des soins de proximité ont été publiés le 7 septembre dernier.

Formulant des solutions à court et moyen terme pour améliorer l'accès aux soins de proximité, le HCAAM recommande d'optimiser le temps médical et de tirer le meilleur parti des compétences de chaque professionnel en améliorant l'organisation du travail.

Il souligne également l'utilité des Equipes de soins coordonnées avec le patient (ESCAP), en rappelant que ces dernières *« mobilisent des outils numériques interopérables et facilitant la communication qui sont, de manière générale, une voie de progrès pour le système de santé, et peuvent effectivement constituer, pour le patient, un élément de fluidification de son parcours de soins qui peut être tout-à-fait bénéfique. »*

Le Haut Conseil précise que *« ce modèle, qui n'exige pas de transformation des modalités d'exercice ni de charge administrative importante, est en outre susceptible d'attirer rapidement, par sa simplicité et sa souplesse, un grand nombre de professionnels qui hésitent à s'engager dans des modalités plus exigeantes.*

Il considère que l'ESCAP peut constituer, pour certains professionnels de santé, la première marche de la coordination, pouvant s'imbriquer avec les ESP, ESS, MSP, DAC et CPTS : l'ESCAP *« peut ainsi leur donner le goût du travail en équipe, favoriser la connaissance mutuelle et inciter ces professionnels à développer entre eux des protocoles et des procédures de prise en charge partagées, s'engageant ainsi dans des relations plus étroites ; ce modèle peut dès lors constituer une étape vers des formes plus structurées offrant de plus larges possibilités de partages de compétences.*

Le HCAAM conclut sur la nécessité de *« de se donner les moyens d'objectiver l'apport de cette innovation organisationnelle à l'efficacité des parcours ».*

L'UNPS remercie le HCAAM pour son soutien aux ESCAP et attend avec impatience sa traduction concrète qui devra consister en une reconnaissance conventionnelle du dispositif.

12 septembre 2022

L'UNPS rappelle également son attachement à l'exercice libéral et sera très attentive au respect de l'indépendance des professionnels de santé dans les réformes à venir. Les soins de ville, coordonnés avec les établissements de santé, les centres de santé et le secteur médico-social, doivent pouvoir s'organiser et se structurer librement, en toute indépendance notamment financière.

Contact presse : mathilde.guest@unps-sante.org